



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.5/41  
20 juin 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances  
et l'économie des transports

Vingtième session  
Genève, 13 et 14 septembre 2007

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA VINGTIÈME SESSION<sup>1, 2</sup>**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 13 septembre 2007 à 10 heures

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Adoption de l'ordre du jour ECE/TRANS/WP.5/41 et Add.1

---

<sup>1</sup> Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/wp5/wp5/html>). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique ([bernadette.healy@unece.org](mailto:bernadette.healy@unece.org)) ou par télécopie (41 22 917 0039). Pendant la réunion, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, troisième étage, Palais des Nations).

<sup>2</sup> Les délégués sont invités à remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et à la retourner, une semaine au plus tard avant la réunion, par courrier électronique ([bernadette.healy@unece.org](mailto:bernadette.healy@unece.org)) ou par télécopie (41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de se mettre en contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 72413 ou 74136). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements, voir le site <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

2. Suivi des faits nouveaux intéressant les corridors et zones de transport paneuropéens
  - a) Relation entre les accords relatifs aux infrastructures (AGR, AGC, AGTC et AGN) et les projets de la CEE (TEM et TER), d'une part, et la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, d'autre part
  - b) Goulets d'étranglement des infrastructures et liaisons manquantes ECE/TRANS/WP.5/2007/1
3. Développement des liaisons de transport Europe-Asie ECE/TRANS/WP.5/2007/2
  - a) Résultats et recommandations de la première réunion informelle sur les liaisons de transport Europe-Asie Document informel n° 1
  - b) Suivi et mise en œuvre du projet inscrit au Compte de l'ONU pour le développement et relatif au développement des liaisons de transport Europe-Asie
  - c) Organisation de trains de démonstration ECE/TRANS/WP.5/2007/3
4. Transports dans la région méditerranéenne
  - a) Centres méditerranéens d'études et de formation en matière de transport ECE/TRANS/WP.5/2007/4
  - b) Développement des transports dans la région méditerranéenne ECE/TRANS/WP.5/2007/5
  - c) Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar E/2007/21
5. Activités relatives aux ports maritimes ECE/TRANS/WP.5/2007/6
6. Réponses au questionnaire sur l'évolution des transports ECE/TRANS/WP.5/2007/7 et Add.1 à 5
7. Projet de programme de travail pour la période 2008-2012 ECE/TRANS/WP.5/2007/8 et Add.1
8. Activités des organes de la CEE présentant un intérêt pour le Groupe de travail

- a) Commission économique pour l'Europe E/2007/37-E/ECE/1448
  - b) Le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires ECE/TRANS/192
  - c) Suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement
- 9. Assistance relative à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché ECE/TRANS/WP.5/2007/9
  - 10. Système européen cohérent d'infrastructures de transport international ECE/TRANS/WP.5/2007/10
  - 11. Questions diverses
  - 12. Adoption du rapport

## II. ANNOTATIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### Point 1 Adoption de l'ordre du jour

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est son adoption.

### Point 2 Suivi des faits nouveaux intéressant les corridors et zones de transport paneuropéens

2. À sa dix-neuvième session (TRANS/WP.5/40), le Groupe de travail a réaffirmé que l'un de ses domaines d'actions prioritaires serait le suivi de toutes les initiatives et activités concernant le développement futur des corridors et infrastructures de transport paneuropéens. Dans ce contexte, il a décidé d'inviter à nouveau les présidents des comités directeurs de plusieurs corridors de transport paneuropéens à fournir, en vue de sa vingtième session, une mise à jour des faits marquants intéressant les corridors de transport paneuropéens, la mise en place de réseaux de transport transeuropéens et les activités relatives à l'extension des principaux axes de transport transeuropéens aux pays et régions limitrophes de l'UE. De même, en janvier 2007, la Commission européenne a publié une Communication au Conseil et au Parlement européen relative à l'extension des grands axes de transport transeuropéens aux pays voisins (Lignes directrices concernant les transports en Europe et dans les pays voisins).

- a) Relation entre les accords relatifs aux infrastructures (AGR, AGC, AGTC et AGN) et les projets de la CEE (TEM et TER), d'une part, et la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, d'autre part

3. Dans ce contexte, le représentant de la Commission européenne ainsi que les présidents des comités directeurs de certains corridors de transport transeuropéens sont censés informer le Groupe de travail des faits nouveaux intervenus et des activités menées au sujet de l'extension des grands axes de transport transeuropéens aux pays voisins, ainsi que dans les corridors et les

zones respectifs. Les représentants des pays concernés qui participeront à la session souhaiteront peut-être apporter des compléments d'information sur les faits marquants concernant les corridors situés dans leurs pays respectifs.

4. Au vu des accords relatifs aux infrastructures en vigueur dans la CEE, de l'évolution de ces accords et des plans directeurs des projets TEM et TER, et suite au dernier élargissement de l'Union européenne, le Groupe de travail souhaitera peut-être débattre des modalités efficaces de suivi, dans l'intérêt de tous les membres de la CEE, des prochains faits nouveaux concernant les corridors et zones de transport.

b) Goulets d'étranglement des infrastructures et liaisons manquantes

5. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le texte révisé et mis à jour du rapport du consultant intitulé «Base méthodologique pour la définition de critères communs concernant les goulets d'étranglement, les liaisons manquantes et le niveau de service sur les réseaux d'infrastructure», ainsi que la manière d'utiliser au mieux cette méthodologie dans le cadre des procédures de planification des réseaux de transport au niveau paneuropéen. Ce projet de rapport est publié sous la cote ECE/TRANS/WP.5/2007/1.

**Point 3. Développement des liaisons de transport Europe-Asie**

a) Résultats et recommandations de la première réunion informelle sur les liaisons de transport Europe-Asie

6. Le Groupe de travail sera informé des résultats de la première réunion informelle sur les liaisons de transport Europe-Asie et souhaitera peut-être examiner les recommandations pertinentes issues de cette réunion lorsqu'il envisagera ses activités futures concernant le développement des liaisons de transport Europe-Asie. Ces informations figureront dans le document ECE/TRANS/WP.5/2007/2 et dans le document informel n° 1.

b) Suivi et mise en œuvre du projet inscrit au Compte de l'ONU pour le développement et relatif au développement des liaisons de transport Europe-Asie

7. Le Groupe de travail procédera également à un échange d'informations sur les résultats des réunions internationales et des activités se rapportant au développement des liaisons de transport Europe-Asie. Il étudiera les moyens par lesquels il pourrait assurer la mise en œuvre des éléments de la Vision stratégique commune CEE-CESAP pour les liaisons de transport Europe-Asie (TRANS/WP.5/2001/14). À cet égard, il sera informé des propositions visant à renforcer la mise en œuvre et le suivi des résultats du projet inscrit au Compte de l'ONU pour le développement et relatif au développement des liaisons de transport Europe-Asie.

c) Organisation de trains de démonstration

8. Les représentants de plusieurs pays membres informeront le Groupe de travail des faits nouveaux concernant les parcours de démonstration de trains-blocs le long des corridors Europe-Asie sur leurs territoires respectifs. Les représentants des autres pays membres et des organisations internationales sont invités à donner au Groupe de travail des informations sur leurs expériences concernant l'organisation de parcours de démonstration de trains-blocs

de conteneurs sur les corridors de transport Europe-Asie pertinents. Ces informations seront publiées sous la cote ECE/TRANS/WP.5/2007/3.

#### **Point 4. Transports dans la région méditerranéenne**

##### a) Centres méditerranéens d'étude et de formation en matière de transport

9. Le Centre d'études des transports en Méditerranée occidentale (CETMO) a été prié de rendre compte des activités qu'il a menées depuis la seizième session du Groupe de travail (TRANS/WP.5/38, par. 18). Les informations pertinentes sur les activités récentes du CETMO figureront dans le document ECE/TRANS/WP.5/2007/4, qui sera soumis au Groupe de travail pour examen.

##### b) Développement des transports dans la région méditerranéenne

10. À sa dix-huitième session, le Groupe de travail a prié le secrétariat de demander à la DG TREN de la CE de lui fournir régulièrement des informations mises à jour sur la situation concernant le développement du réseau de transport euroméditerranéen et les activités en cours de la Commission européenne dans ce domaine. Le Groupe de travail sera également informé des diverses autres activités se rapportant au développement des transports dans la région méditerranéenne. Si elles sont communiquées par écrit, ces informations seront publiées sous la cote ECE/TRANS/WP.5/2007/5.

##### c) Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar

11. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note du projet de liaison fixe Europe-Asie à travers le détroit de Gibraltar et des activités prévues dans le cadre de ce projet.

#### **Point 5. Activités relatives aux ports maritimes**

12. Le secrétariat informera le Groupe de travail de la tenue, le 17 avril 2007, d'une réunion informelle sur les ports maritimes et lui en présentera le rapport. Ce dernier contient un certain nombre de propositions et de recommandations concrètes concernant la participation future du Groupe de travail aux travaux sur des questions liées à l'infrastructure des ports maritimes, à leurs liaisons avec l'arrière-pays, à leurs opérations, à leur gestion, à leur statut et à leur développement futur. Ces informations seront publiées sous la cote ECE/TRANS/WP.5/2007/6.

#### **Point 6. Réponses au questionnaire sur l'évolution des transports**

13. Conformément à la décision prise par le Comité des transports intérieurs à sa cinquante-neuvième session et à la demande formulée par le Groupe de travail à sa dixième session, les réponses des pays membres au questionnaire sur les principaux faits nouveaux intervenus dans le domaine des transports intérieurs figurent dans les documents ECE/TRANS/WP.5/2007/7 et Add.1 à 5, qui sont soumis au Groupe de travail pour examen.

14. Lorsqu'il examinera les réponses des pays membres, le Groupe de travail souhaitera peut-être procéder à un échange de vues sur les différentes approches et les bonnes pratiques concernant la résolution des questions communes (mode de financement du développement des infrastructures, mesures à prendre contre l'impact des transports sur l'environnement,

sécurité, etc.), ainsi que sur d'autres importants faits nouveaux intervenus dans le domaine des transports intérieurs dans les pays respectifs.

**Point 7. Projet de programme de travail pour la période 2008-2012**

15. Le Groupe de travail souhaitera peut-être approuver son projet de programme de travail pour la période 2008-2012, sur la base du document ECE/TRANS/WP.5/2007/8.

16. Dans le cadre du débat sur son programme de travail, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner et arrêter les projets de réalisations escomptées, ainsi que les indicateurs de succès proposés par le secrétariat. Ces réalisations escomptées et ces indicateurs de succès serviront à l'évaluation globale du sous-programme transport de la CEE pour l'exercice biennal 2008-2009. Ce projet de document porte la cote ECE/TRANS/WP.5/2007/8/Add.1.

**Point 8. Activités des organes de la CEE présentant un intérêt pour le Groupe de travail**

a) Commission économique pour l'Europe

17. La soixante-deuxième session de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue à Genève du 25 au 27 avril 2007.

18. Le Groupe de travail sera informé des décisions prises par la Commission à sa soixante-deuxième session, concernant des questions telles que la mise en œuvre de la réforme de la CEE, la contribution de la CEE à l'intégration paneuropéenne et la promotion du développement durable dans la région de la CEE, ainsi que des conclusions de la réunion de haut niveau sur le thème «Le développement de transports sûrs: clef de la coopération régionale», tenue à l'occasion de la session du sixantième anniversaire de la Commission (E/2007/37-E/ECE/1448).

b) Le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires

19. Le Comité a tenu sa soixante-neuvième session à Genève du 6 au 8 février 2007. Le Groupe de travail sera informé des débats du Comité sur les questions touchant notamment à ses domaines d'activité (voir par. 32 à 38 du rapport du Comité publié sous la cote ECE/TRANS/192).

**Point 9. Assistance relative à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché**

20. Le Groupe de travail sera informé des activités du Conseiller régional et du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour l'assistance aux pays en transition (TFACT). Les informations y relatives sont publiées sous la cote TRANS/WP.5/2007/9.

21. Le Groupe de travail souhaitera aussi peut-être inviter les gouvernements et les organisations et institutions internationales compétentes à contribuer au Fonds d'affectation spécial de la CEE pour l'assistance aux pays en transition (TFACT) et à indiquer le type d'assistance qu'ils pourraient fournir (TRANS/WP.5/38, par. 26).

**Point 10. Système européen cohérent d'infrastructures de transport international**

22. Le Groupe de travail ayant souhaité recevoir des informations sur ce point tous les deux ans (TRANS/WP.5/32, par. 45), le secrétariat a établi un document montrant les modifications apportées aux réseaux de transport AGR, AGC, AGN et AGTC, ainsi que l'évolution des réseaux TEM et TER depuis la dix-septième session du Groupe de travail. Ce document est diffusé, pour information, sous la cote ECE/TRANS/WP.5/2007/10.

**Point 11. Questions diverses**

23. La vingt et unième session du Groupe de travail devrait en principe se tenir les 11 et 12 septembre 2008.

**Point 12. Adoption du rapport**

24. En application de la décision prise par le Groupe de travail à sa quinzième session (TRANS/WP.5/32, par. 56), les décisions prises à la présente session seront adoptées en fin de session. Le rapport sur la présente session, assorti desdites décisions, sera établi par le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat, et sera présenté au Comité des transports intérieurs.

-----